

Le 9 août 1848, pour le « Cautionnement des journaux », c'est-à-dire contre l'amendement Pascal Duprat, rejeté ;

Le 11 août, contre les « Invalides de la campagne » (proposition Ceyras) ajourné ;

Le 22 août, contre les « Concordats amiables », projet présenté par le Comité de législation, et adopté ;

Le 15 septembre, contre « le Droit au travail » (amendement Félix Pyat) ;

Le 25 septembre, pour l'Impôt progressif (amendement Goudchaux), adopté ;

Le 27 septembre, pour l'« Institution des deux Chambres » (amendement Duvergier de Hauranne), rejeté ;

Le 29 septembre, pour le « Vote à la commune au lieu du vote au canton » (amendement Bernard), rejeté ;

Le 7 octobre, contre la « Délégation du pouvoir exécutif à un Président du Conseil des Ministres » (amendement Grévy), rejeté ;

Le 11 octobre, contre le projet de décret sur l'« Institution du Crédit foncier » : l'Assemblée refusa de passer à la discussion des articles ;

Le 20 octobre, pour le « Remplacement militaire » ;

Le 11 décembre, contre l'ensemble du projet sur les « Lois organiques », adopté ;

Le 28 décembre, pour la « Diminution de l'Impôt du sel » (amendement Anglade), adopté ;

Le 7 février 1849, pour la « Dissolution de l'Assemblée après le vote d'une loi électorale », et pour la « Convocation d'une Assemblée législative » (proposition Rateau-Lanjuinais), adopté ;

Le 21 mars, pour la « Suppression des Clubs » (proposition Odilon Barot), adopté.

Lors de l'élection du prince Louis-Napoléon à la Présidence de la République, Affre Saint-Romme garda vis-à-vis du gouvernement de l'Élysée une neutralité plutôt bienveillante ; son suffrage fut acquis à toutes les propositions émanant de la Droite à l'Assemblée constituante.

Après la dissolution de la Chambre, dissolution qu'il avait souhaitée et votée, Affre Saint-Romme reentra dans la vie privée, et se retira à Rodez, où il resta jusqu'à l'heure de sa mort.

AGAR. — Voy. MOSBOURG (comte de).

AGIER (CHARLES-GUI-FRANÇOIS), membre de l'Assemblée Constituante de 1789, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), le 29 août 1753, mort à Niort le 20 mai 1828, était issu d'une famille de judicature des environs de Niort. Son père avait été commissaire des saisies-réelles, puis procureur du roi à Saint-Maixent ; un de ses cousins germains, Pierre-Jean Agier (1748-1823), était président de chambre à la Cour royale de Paris, et publia, outre des traductions et interprétations des Livres Saints, d'importants ouvrages de jurisprudence. Agier suivit la carrière paternelle, et, avant la Révolution, fut successivement lieutenant général criminel de la sénéchaussée, et procureur du roi de l'hôtel de ville de Saint-Maixent. Son esprit laborieux et l'estime qu'il avait acquise dans ses fonctions le désignèrent aux suffrages de ses concitoyens, lors des élections aux États-Généraux de 1789. Les procès-verbaux des séances sont muets sur le rôle qu'il y joua ; mais, à défaut de talent oratoire, il se distingua dans les conseils et dans les travaux préparatoires des Comités.

Quoique malade, il se fit porter au Jeu de Paume pour prêter serment avec ses collègues. Les intérêts de sa province trouvèrent toujours

en lui un défenseur assidu. Sur les motions d'ordre général, il vota (1790), la suppression des ordres monastiques et la non responsabilité des officiers municipaux ; il fit substituer au nom de *paroisse* (décembre 1789) le nom de *commune*, qui ne rappelait alors que le souvenir des luttes émancipatrices du Moyen-Âge.

Après le 21 juin 1791, lors du retour de Varennes, il s'opposa à la proposition de Robespierre qui demandait la mise en jugement du roi.

Les événements qui suivirent le départ de l'Assemblée constituante refroidirent le premier enthousiasme d'Agier pour les idées nouvelles. Il refusa un siège à la Cour de cassation, et revint en Poitou, où il s'efforça d'enrayer le mouvement révolutionnaire. Devenu suspect, il fut incarcéré en 1793, et ne dut la liberté et peut-être la vie qu'au 9 Thermidor.

En 1800, il accepta, du gouvernement consulaire, les fonctions de commissaire près le tribunal civil de Niort, titre qui fut bientôt changé en celui de procureur impérial. La Restauration le trouva en fonctions et l'y laissa. Il fut admis à la retraite en 1827, un an avant sa mort, avec le titre de président honoraire du tribunal civil de Niort.

AGIER (FRANÇOIS-MARIE), fils du précédent, député des Deux-Sèvres, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), le 8 juillet 1780, mort à Paris, le 16 mars 1848, fut, après de brillantes études, désigné comme sujet d'élite par son département, et vint à Paris suivre les cours de jurisprudence et d'économie politique de l'Académie de législation. N'étant encore qu'élève de cette Académie, lors du procès du général Moreau, il apprit qu'un des coaccusés, Trochic, n'avait pas de défenseur ; il s'offrit et eut le bonheur de sauver son client. En 1808, présenté simultanément comme candidat à une place de conseiller auditeur aux cours impériales de Poitiers et de Paris, il fut nommé à cette dernière cour ; deux ans après, il y remplissait les fonctions de substitut du procureur général.

À la rentrée des Bourbons, Agier se mit à la tête des manifestations royalistes. Le 1^{er} avril 1814, on le vit, suivi d'une troupe de jeunes gens, parcourir les rues de Paris avec des drapeaux blancs. Arrivé à la place Louis XV, Agier arrêta la colonne et s'écria : « A genoux, Messieurs, sur cette place où Louis XVI fut rendu à la vie immortelle ! A genoux devant Dieu, qui seul a pu produire le miracle de notre délivrance ! » Nommé capitaine d'une compagnie de volontaires royaux, il continua d'affirmer son zèle légitimiste ; l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire n'eut pas son adhésion, il refusa de s'associer à l'adresse que la Cour de Paris voulait envoyer à Napoléon après le 20 mars ; l'immovibilité le tint à l'abri d'une révocation. En 1816, Agier compta parmi les plus ardents des « ultras » royalistes. Président de la Société secrète des « Francs régénérés », que le garde des sceaux dut dissoudre, il collabora ensuite activement à la rédaction du *Conservateur*. Destitué, à cause de l'exaltation de ses opinions, par le ministère modéré du duc Decazes, il quitta pour quelque temps la Cour de Paris, puis y reentra bientôt sur une demande en réintégration adressée par ce corps au ministre de la Justice (1822).

Nommé président du collège électoral de Parthenay en 1824, Agier, candidat du gouvernement, fut élu, le 25 février, député du 1^{er} ar-

roudissement des Deux-Sèvres (Parthenay), par 286 voix contre 18 données à M. Gilbert des Voisins et 13 à M. d'Abbadie. Il prit place au Centre droit. A la mort de Louis XVIII, survenue la même année, il participa activement aux démonstrations du parti royaliste en l'honneur de la mémoire du roi défunt. En même temps, de concert avec le marquis de Roussy, préfet des Deux-Sèvres, il provoqua une souscription pour élever un monument aux vaincus de Quiberon. Mais, un peu plus tard, des missionnaires ayant organisé à Niort un grand jubilé, où figurèrent huit mille personnes, et qui produisit dans tout le pays une vive agitation, Agier se fit à la Chambre l'écho de certaines inquiétudes locales, et attaqua nettement la congrégation.

En 1827, à la présentation par M. de Villèle de la nouvelle loi sur la presse, dite *loi d'amour*, Agier parla le premier contre la loi, dans la séance du 13 février. « La France, dit-il, retrouvant ses princes légitimes, retrouva sa voix et ses libertés; voilà pourquoi elle salua la Restauration avec transport! Quel homme de bonne foi, quel sujet fidèle ne serait pas ému d'une profonde douleur, en comparant ces ravissants souvenirs avec la route dans laquelle on s'est si imprudemment engagé. On veut conduire les choses comme on eût pu le faire il y a quatre siècles, et on ne voit pas que tout est changé sur la surface du globe... »

Il concluait :

« Quant à moi, le projet de loi me paraissant contraire à la Charte, au droit commun, à la plus précieuse de nos libertés, à la sûreté de la monarchie et aux intérêts de la propriété et de l'industrie, je vote son rejet. »

Agier venait de rompre ainsi définitivement avec les ultras. Réélu aux élections générales du 17 novembre 1827 par 164 voix seulement contre 118 données à M. d'Abbadie, il ne dut cette fois son succès qu'à l'appui de la puissante Société libérale : *Aide-toi, le ciel t'aidera*, qui soutenait dans les Deux-Sèvres une liste composée d'Agier, Tribert, Tonnet, d'Orfeuille et Mauguin, le célèbre avocat. — Mauguin, Agier et Tonnet furent seuls élus.

Vice-président de la Chambre des députés en 1828, sous le ministère Martignac, Agier groupa autour de lui une trentaine de ses collègues et disposa avec eux de la majorité. Lors de la discussion de l'adresse en réponse au discours de la Couronne, c'est à l'initiative du « parti Agier » que les « ultras » appelaient le « parti de la défection », que fut due l'adoption de cette phrase : « Les plaintes de la France ont repoussé le système déplorable qui a rendu illusoire les promesses de Votre Majesté. » Le 8 août 1829, à l'arrivée de M. de Polignac au pouvoir, Agier, qui avait été nommé conseiller d'Etat l'année d'avant, s'empressa de donner sa démission. Les élections du 23 juin 1830, qui suivirent la dissolution prononcée par le ministère, ayant conféré à Agier un nouveau mandat, cette fois pour l'arrondissement de Bressuire, par 225 voix contre 131 à M. d'Abbadie, il vint reprendre sa place au Centre droit et, dans la discussion de l'adresse au roi, le 15 juillet 1830, prononça un discours extrêmement hostile au cabinet.

Agier vota l'adresse des 221, et, le 31 juillet, se trouva parmi les députés présents à Paris qui, au nombre de 91, proclamèrent la régence du duc d'Orléans.

Agier ne fut pas réélu à la Chambre de 1831; il n'y rentra qu'aux élections du 21 juin

1834, par 89 suffrages contre 72 à M. Desgrange. Il se présenta sans succès aux élections du 4 novembre 1837 et du 2 mars 1839. — Agier était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1815; il avait commandé, comme colonel, de 1824 à 1827, la 12^e légion de la garde nationale parisienne.

AGNEL (LOUIS-GASPARD-BASILE), député au Corps législatif du premier Empire, né à Embrun (Hautes-Alpes), le 14 juin 1761, mort à Brunoy (Seine-et-Oise), le 9 juillet 1840, fit toute sa carrière dans l'armée. Volontaire au 1^{er} bataillon des Hautes-Alpes, le 18 octobre 1791, puis incorporé dans la 69^e demi-brigade, devenue le 18^e d'infanterie de ligne, il fut nommé presque aussitôt lieutenant, puis capitaine; se distingua dans les campagnes de 1792, à l'armée des Alpes, et de 1793, à l'armée des Pyrénées-Orientales. Il assista aux sièges de Collioure, Saint-Elme, Port-Vendres et Bellegarde, et à la prise de la forteresse de Figuières, où il enleva à la baïonnette, avec 2 compagnies, la redoute de la Madeleine et mérita ce témoignage de la main du général Guyeux : « Le citoyen Agnel, capitaine au 1^{er} bataillon des Hautes-Alpes, est celui que j'ai trouvé le plus digne pour remplir la place de commandant temporaire du fort. » Il défendit cette place contre les attaques réitérées des Espagnols, puis il passa à l'armée d'Italie; commandant un bataillon à Montenotte, il fit 300 prisonniers à l'ennemi. Blessé à l'affaire de Lodi, il entra, le 28 floréal an V, dans l'état-major de Masséna, puis fut attaché au général Brune qu'il accompagna en Suisse et en Hollande. Brune et Masséna le signalèrent, après les victoires d'Alkmaer et de Beverwick, comme un officier du plus grand mérite; il venait d'être fait, sur le champ de bataille, adjudant-général chef de brigade (26 vendémiaire an VIII).

Agnel était en Italie quand il apprit que le département des Hautes-Alpes l'avait désigné pour siéger au Corps législatif (an IX). Il n'occupa que trois ans ce poste, sans y jouer un rôle marquant. Ayant demandé à reprendre du service, il fut (an XIII) envoyé au camp de Boulogne, où il commanda successivement les places de Montreuil-sur-Mer (février 1807), Friedland et Greisswalde. Après avoir pris part à la guerre d'Espagne et notamment au siège de Saragosse, il rentra en France pour cause de santé et fut admis à la retraite le 6 octobre 1815. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 15 pluviôse an XII, et officier depuis le 25 prairial suivant. Louis XVIII lui donna aussi la croix de Saint-Louis. Mais Agnel ne reprit pas de service sous la Restauration. Il se retira au village de Brunoy, dont il devint maire après la Révolution de juillet; il l'était encore à l'époque de sa mort. — En 1804, Agnel avait fait don à l'Etat d'une somme de 480 fr. pour la construction de bateaux plats destinés à opérer une descente en Angleterre; son testament contenait cette clause : « Je lègue la somme de 250 fr. à chacun des soldats volontaires originaires d'Embrun ou hameaux en dépendant, ayant appartenu à la compagnie dite d'Embrun, et qui m'ont suivi au champ d'honneur pour la défense de la Liberté. » Cette compagnie faisait partie du 1^{er} bataillon des Hautes-Alpes formé en 1791. Sept anciens volontaires purent encore profiter de ce legs.

AGNIEL (LOUIS), membre de la Chambre des députés en 1878, né à Montpellier (Hérault),

le 23 décembre 1829, mort dans la même ville, le 28 mars 1884, fut avocat au barreau de Montpellier sous l'Empire, et, au 4 septembre 1870, nommé procureur général à cette cour.

Aux élections générales du 14 octobre 1877, M. Aguiel fut candidat républicain et obtint 5,691 voix contre M. Fourcade, conservateur, qui fut élu par 6,280 suffrages dans l'arrondissement de St-Pons (Hérault). M. Fourcade ayant été invalidé, M. Aguiel se représenta et, le 7 juillet 1878, fut élu sans concurrent par 6,518 voix sur 15,427 inscrits et 6,739 votants. Il siégea sur les bancs de la gauche modérée et vota :

Le 20 janvier 1879, pour l'ordre du jour de confiance en faveur du ministère Dufaure, déposé par M. Jules Ferry, à la suite de l'interpellation Senard sur l'épuration du personnel judiciaire et administratif ;

Le 30 janvier 1879 (les deux Chambres étant réunies en Assemblée nationale), pour l'élection de M. Jules Grévy comme président de la République ;

Le 21 février, pour l'ensemble du projet de loi d'amnistie partielle sur lequel le gouvernement et la commission s'étaient mis d'accord ;

Le 5 juin, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui dans la 1^{re} circonscription de Bordeaux ;

Le 19 juin (les deux Chambres étant réunies en Congrès), pour l'abrogation de l'article 9 de la Constitution, c'est-à-dire pour le retour du Parlement à Paris ;

Le 14 février 1880, s'est abstenu dans le scrutin sur la proposition Louis Blanc en faveur de l'amnistie plénière ;

Le 16 mars 1880, pour l'ordre du jour Devès en faveur du gouvernement se déclarant prêt à appliquer les lois existantes aux congrégations religieuses non autorisées ;

Le 8 février 1881, pour l'article 1^{er} de la proposition tendant au rétablissement du divorce ;

Le 19 mai, contre l'article 1^{er} de la proposition Bardeux tendant au rétablissement du scrutin de liste.

M. Aguiel fut membre de la commission chargée, en 1881, d'examiner le projet de loi du gouvernement sur la presse. En cette qualité, il prit une part active à la discussion et, dans la séance du 25 janvier 1881, il défendit l'article 24 du projet, contre M. Floquet, qui avait déposé un amendement ainsi conçu :

« Il n'y a pas de délit spécial de presse. Quiconque fait usage de la presse ou de tout autre moyen de publication est responsable suivant le droit commun. »

M. Aguiel reprocha au système du « droit commun » de reposer sur une erreur juridique et de n'aboutir à aucune conclusion, à aucune mesure d'exécution. S'il n'y a plus de délits d'opinion, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de délits de presse. Or le droit commun n'est pas applicable, parce que notre Code pénal ne contient pas l'énumération de tous les délits de droit commun atteints par des peines de droit commun. L'amendement Floquet fut renvoyé à la commission, et une transaction intervint. A la séance du 29 janvier, l'article 24 modifié fut voté par 251 voix contre 242.

M. Aguiel prononça un nouveau discours en réponse à M. Gatineau, et fournit des explications juridiques sur la provocation, considéré comme une forme spéciale du délit de complicité.

M. Aguiel ne fut pas candidat aux élections générales du 21 août 1881.

AGOULT (JEAN-ANTOINE, comte d') député

à l'Assemblée constituante de 1789, né à Grenoble (Isère), le 17 novembre 1753, d'une ancienne famille du Dauphiné et de la Provence, mort à Paris le 29 septembre 1826, appartenait à la branche des Vincent d'Agoult, descendants de Rostaing Vincent, seigneur en partie de Rognes, près Lambesc, en Provence, qualifié *noble et puissant homme* dans un acte de 1370. On compte parmi les membres de la famille d'Agoult huit sénéchaux de Provence, un podestat de la République d'Arles, un chancelier du royaume de Sicile, plusieurs officiers généraux.

Le frère aîné du comte était évêque de Pamiers et a laissé quelques écrits politiques. — Le comte Jean-Antoine, fut successivement sous-lieutenant au régiment de Clermont cavalerie en 1763, capitaine en 1769, lieutenant-colonel et sous-lieutenant des gardes du corps en 1784, mestre de camp le 30 mars 1788. Élu député aux États-Généraux de 1789 par la noblesse du Dauphiné, il signa, le 19 juin 1790, les protestations de cet ordre contre les actes de l'Assemblée nationale ; il protesta aussi, lors des événements des 5 et 6 octobre, contre l'établissement de l'Assemblée par le peuple.

En 1791, il émigra, et, après avoir rejoint les gardes du corps à Coblenz, il prit part à la campagne de 1792 et aux suivantes, dans l'armée de Condé, jusqu'au licenciement définitif (1801). Créé maréchal de camp le 17 février 1797, il couvrit, à la tête d'un fort détachement de cavalerie, l'aile droite de l'armée de Condé lors de la retraite, à Lœben, par la vallée de Rothmann, en 1800. Après la Restauration, le comte d'Agoult fut nommé aide-major général des gardes du corps. Il se trouvait en Dauphiné lors du débarquement de Napoléon, en mars 1815 ; il se rendit aussitôt à Lyon, puis à Paris, accompagna les princes jusqu'à Armentières, et rentra dans ses fonctions au second retour du roi. A la fin de 1815, ayant quitté l'armée, il se retira en Dauphiné. Le comte d'Agoult était officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

AGOULT (ANTOINE-JEAN, vicomte d'), frère du précédent, pair de France sous la Restauration, né à Grenoble, le 22 novembre 1750, mort à Paris, le 9 avril 1828, entra à la 1^{re} compagnie des mousquetaires le 18 juillet 1768, fut nommé lieutenant en second (5 juillet 1770) dans le corps royal d'artillerie, régiment de Toul, puis sous-lieutenant au régiment Royal-allemand cavalerie. De là il passa, le 21 avril 1777, capitaine réformé au régiment des cuirassiers du roi ; il appartint ensuite, d'abord avec le grade de sous-lieutenant (1781), puis avec le rang de mestre de camp (1783), aux gardes du corps, compagnie de Noailles. — Le vicomte d'Agoult émigra en 1791, fit campagne avec l'armée des princes, rejoignit ensuite Louis XVIII à Vérone, et voyagea avec lui en Allemagne, en Russie et en Angleterre. Revenu en France à sa suite en 1814, il devint écuyer de la duchesse d'Angoulême, et reçut presque aussitôt le grade de lieutenant-général des armées (1^{er} novembre 1814) et les fonctions de gouverneur du château de Saint-Cloud. Enfin, le 23 décembre 1823, il fut appelé à la pairie, mais ne prit qu'une part très discrète aux travaux de la Chambre des pairs.

AGOULT (HECTOR-PHILIPPE, comte d'), pair héréditaire, né à Grenoble, le 16 septembre 1782, mort à Beauplan (Isère), le 24 janvier 1856, était fils de Jean-Antoine d'Agoult (voir

plus haut) et de Marie-Marguerite-Françoise d'Armand de Forest de Blacons. Il entra dans la diplomatie, comme secrétaire d'ambassade en Espagne (1814), puis exerça, à diverses reprises, les fonctions de chargé d'affaires, de 1814 à 1818. Il fut ensuite envoyé comme ministre plénipotentiaire auprès du roi de Hanovre, en 1819, et transféré l'année d'après avec le même caractère auprès du roi de Suède, et en 1823 auprès du roi des Pays-Bas. En sa qualité de neveu du vicomte Antoine-Jean d'Agoult, décédé sans enfants, le comte Hector-Philippe se trouva appelé à la pairie, après la mort de son oncle. En fait, jamais il ne siégea à la Chambre haute. Son nom ne figure sur la liste des pairs, de 1828 à 1830, que parmi les membres qui « n'ont pas encore pris séance ». Après 1830, son nom a disparu.

AGUESSEAU (HENRI-CARDIN-JEAN-BAPTISTE, marquis d') député à la Constituante de 1789, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Paris, le 23 août 1752, mort à Paris, le 22 janvier 1826, était le petit-fils du chancelier d'Aguesseau. Il embrassa tout jeune la carrière illustrée par son aïeul, et débuta comme avocat du roi au Châtelet de Paris; le 31 décembre 1774, il passa avocat général au parlement, puis, conseiller d'Etat, et, en 1783, grand-prévôt maître des cérémonies.

En 1789, la noblesse du bailliage de Meaux le choisit pour la représenter aux États-Généraux. Il fut un des premiers de son ordre à se réunir au tiers-état, mais il eut à l'Assemblée un rôle effacé et se démit de ses fonctions en juin 1790. Non émigré, il devint suspect; à la séance du 4 juin 1792, le capucin Chabot, dans son rapport sur le prétendu « Comité autrichien » de Paris, compta d'Aguesseau au nombre des gens soupçonnés de projeter et de préparer l'enlèvement du roi et la dissolution de l'Assemblée. L'Assemblée renvoya le rapport à ses comités et la dénonciation n'eut pas de suites. D'Aguesseau jugea prudent de se mettre à Fabri, et il se tint longtemps caché tantôt dans son château de Fresnes, tantôt dans un asile secret que lui avait ménagé un de ses serviteurs. L'avènement de Bonaparte le rappela à la vie publique; il fut, après le 18 Brumaire, nommé président du Tribunal d'appel de Paris; le 4 juillet 1800, présentant les hommages de ce corps au chef du gouvernement, il le félicita sur ses victoires d'Italie. Trois ans après, il fut envoyé à Copenhague en qualité de ministre plénipotentiaire; en 1805, Napoléon l'appela à faire partie du Sénat conservateur. Louis XVIII le comprit à son tour, en 1814, sur la liste des pairs qu'il institua. D'Aguesseau quitta la France pendant les Cent-Jours, revint avec la famille royale, et rentra à la Chambre des pairs. Il y fit partie de diverses commissions, notamment de la commission des « Douze », nommée pour la mise en accusation des prévenus de la conspiration militaire du 19 août. Il opina en faveur du projet de loi relatif à la contrainte par corps, qui lui parut réunir les dispositions diverses des lois déjà en vigueur. Dans la discussion, il répondit à ceux qui voulaient donner dans certains cas, à la détention pour dettes le caractère d'une peine à perpétuité, « que la loi proposée laissait un asile aux débiteurs malheureux, et qu'elle était indispensable pour mettre un terme aux incertitudes dans cette partie de la jurisprudence ». Il fit également partie (1817) d'une Société dont l'objet était l'amélioration du ré-

gime des prisons. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort.

Déjà grand officier commandeur de l'ordre du Saint-Esprit dès 1783, d'Aguesseau reçut de Napoléon la croix de commandeur de la Légion d'honneur et le titre de comte. Il avait été reçu en 1787 à l'Académie française et maintenu par l'ordonnance royale du 21 mars 1816. Il était, à sa mort, le dernier survivant de l'ancienne Académie. Son successeur Brifaut, se tira adroitement de son éloge: « La mort, dit-il, a surpris M. d'Aguesseau à la Chambre des pairs, négligé par la renommée, pour laquelle il ne faisait plus rien, mais visité par la vertu, pour qui on peut toujours faire quelque chose. »

AGUESSEAU. Voy. SÉGUR COMTE D'.

AGUILLON (ALEXANDRE-FRANÇOIS), député du Var de 1824 à 1830, né à Toulon (Var), le 28 mai 1765, mort à Toulon, le 29 décembre 1845, était un des principaux négociants de cette ville quand il fut, le 25 février 1824, élu député par le 3^e arrondissement électoral du Var, par 198 voix sur 205 inscrits. Aguillon, très dévoué à la cause de la monarchie légitime, fit partie, à son arrivée à la Chambre et durant la première législature, de la majorité qui soutenait le ministère Villèle; mais ayant été réélu le 17 novembre 1827, par la même circonscription, avec 100 voix contre 41 données à M. Pignol, également royaliste, et 46 à M. Cagniard, libéral, candidat de l'opposition, sur 210 inscrits et 188 votants, il montra une tendance à se rapprocher du centre, et vota quelquefois contre M. de Villèle, surtout dans la session de 1828. Aguillon n'aborda pas la tribune. « Ce député de la Provence, écrivait malicieusement un biographe de la Chambre septennale, n'est pas né orateur; mais quoiqu'il ait atteint la soixantaine, il peut le devenir encore, si ce principe est vrai: *nascuntur poete, fiunt oratores.* »

AIGUILLON (ARMAND-DÉSIRÉ-VIGNEROT-DUPLESSIS-RICHELIEU, duc d'), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris, le 31 octobre 1761, mort à Hambourg (Allemagne), le 3 mai 1800, était fils du duc d'Aiguillon qui fut ministre des Affaires étrangères sous Louis XV, et petit-fils d'un autre duc d'Aiguillon (1683-1750), auteur de poésies licencieuses.

Il fut, avant la Révolution, colonel du régiment de Royal-Pologne cavalerie, commandant des cheval-légers de la garde du roi, et pair de France. Élu par la noblesse de la sénéchaussée d'Agen, député aux États-Généraux de 1789, il fut de ceux qui allèrent se réunir au tiers-état. Membre de l'Assemblée constituante, il siégea à gauche; et, dans la nuit du 4 Août, il vint, après le vicomte de Noailles, provoquer l'abandon des privilèges « au nom de la saine philosophie, et de la régénération de l'État », ajoutant que l'effervescence du peuple « formant une ligue pour détruire les châteaux, et déchirer les titres des propriétés féodales, trouvait son excuse dans les vexations dont il était la victime ». Le 8 août, le duc d'Aiguillon donna lecture au nom du comité des finances, d'un rapport sur l'état des recettes et dépenses, et accusa un déficit de 30 millions 800,000 livres. Il conclut en proposant de décréter un emprunt de 30,000,000, lequel fut voté à l'unanimité. Attaché au duc d'Orléans, il trempa avec lui dans les événements des 5 et 6 octobre, et, déguisé en

femme, il suivit, dit-on, le cortège royal de Versailles à Paris en excitant les colères populaires. Le 4 janvier 1790, l'Assemblée l'élut secrétaire avec le chevalier de Bouffiers et Barère de Vieuzac: le 15 avril suivant, il vota la création des assignats; le 15 mai, il combattit le projet d'alliance avec l'Espagne pour faire la guerre à l'Angleterre; élargissant le débat, il demanda même que le droit de paix et de guerre fut réservé à la nation. Le 7 décembre, Cazalès ayant attaqué à la tribune la mémoire de son père au sujet des événements de Bretagne, il prit avec chaleur la défense du feu duc d'Aiguillon. Le 13 août 1791, il proposa que le roi et l'héritier présomptif de la couronne ne pussent jamais commander aux armées.

Après la séparation de l'Assemblée constituante, et à la suite de la déclaration de guerre à l'Autriche, il prit rang dans les troupes de La Fayette, de Lückner et de Rochambeau, et remplaça bientôt Custine à la tête des soldats employés dans les gorges de Porentruy.

L'insurrection du 10 août n'eut pas son approbation; une lettre qu'il écrivait à Barnave, et où l'Assemblée législative était qualifiée d'usurpatrice, ayant été saisie, il fut décrété d'accusation, quitta la France et se réfugia à Londres. Mal reçu par les émigrés, il n'en fut pas moins soupçonné d'intriguer avec eux; il s'en défendit par une lettre au *Moniteur* (1793). Il séjourna aussi à Hambourg assez longtemps avec ses amis, les frères de Lameth, et mourut subitement dans cette ville, au moment où le Premier Consul, en le rayant de la liste des émigrés, venait de lui rouvrir les portes de la France.

AIGLE (AUGUSTIN-LOUIS-VICTOR DESACRES, comte de l'), député de l'Oise de 1824 à 1830, né à Paris, le 12 octobre 1766, mort à Tracy-le-Val (Oise), le 27 août 1867, appartenait à une ancienne famille de la noblesse de Normandie. Il était le fils du comte de l'Aigle, chevalier de Malte, puis guidon de gendarmerie en 1747, et de Anne Espérance de Chauvelin, fille du garde des sceaux. Présenté à la cour de Louis XV par sa mère, il avait suivi la carrière des armes, et était officier supérieur aux dragons d'Orléans quand éclata la Révolution. Il émigra après 1789; à son retour en France, Louis XVIII le nomma maréchal de camp et inspecteur de la cavalerie, Conseiller général du département de l'Oise, il fut élu député le 25 février 1824, par le 2^e arrondissement électoral de Compiègne, avec 233 voix sur 427 inscrits et 386 votants, contre le député sortant, Tronchon, du « tiers parti, » qui n'eut que 152 voix. Le comte de l'Aigle vota fidèlement avec la majorité royaliste de la Chambre dite « septennale ». Il fit de même, après sa réélection le 24 novembre 1827 par le collège du département de l'Oise, qui lui donna 126 voix sur 273 inscrits et 237 votants. Quelques jours auparavant, le 17 novembre, il avait échoué au collège d'arrondissement de Compiègne, dont il était le député sortant, avec 98 voix sur 334 inscrits et 300 votants, contre 198 données à Tronchon, qui fut élu. Après les journées de Juillet 1830, le comte de l'Aigle, se retira de la politique active, et vécut au château de Tracy-sur-Oise. Il était, à sa mort, le doyen des chevaliers de Saint-Louis.

AIGLE (HENRY-LOUIS-ESPÉRANCE DESACRES, comte de l'), fils du précédent, député de Compiègne en 1839 et en 1846, et représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale de 1871, né à Paris le 8 janvier 1803, mort à Paris, le 2 dé-

cembre 1875, entra à l'École de Saint-Cyr en 1818, et devint lieutenant de chasseurs à cheval en 1820. Il fit partie de l'expédition française de 1823 en Espagne et y obtint le grade de capitaine. Adjudant-major au 2^e grenadiers de la garde royale en 1828, il fut lieutenant en 1830 et breveté chef d'escadrons. Lors de l'insurrection belge, en 1831, le comte de l'Aigle fut nommé officier d'ordonnance du maréchal comte Gérard, commandant de l'expédition de Belgique. Il se trouva au siège de la citadelle d'Anvers, qui capitula le 23 décembre 1832. Le comte de l'Aigle quitta l'armée en 1834 et se fixa dans le département de l'Oise. Partisan décidé de la monarchie constitutionnelle de 1830, il obtint, comme candidat gouvernemental à la Chambre des députés, les suffrages des électeurs du 2^e arrondissement électoral de l'Oise (Compiègne), le 2 mars 1839; il avait battu avec 397 voix sur 840 inscrits et 729 votants, le député sortant, M. Barrillon, de l'opposition; il soutint de ses votes le ministère Guizot. L'année d'avant il avait été nommé membre du conseil général de l'Oise, où il siégea jusqu'à l'avènement du second Empire. Non réélu député au renouvellement de 1842, il n'obtint alors que 267 voix contre 330 à M. Barrillon; il l'emporta à son tour aux élections du 1^{er} août 1846, avec 397 voix sur 840 inscrits et 729 votants (M. Barrillon n'en eut que 330). Dans cette dernière législature comme précédemment, il se montra dévoué à la politique conservatrice du nouveau cabinet Guizot. La Révolution de 1848, puis le coup d'Etat de 1851 le rendirent à la vie privée; retiré comme chef d'escadrons, il vivait depuis plusieurs années dans le château paternel de Tracy-le-Val (Oise), lorsque le parti conservateur de ce département le porta, avec MM. le duc d'Annale, Albert Desjardins, de Kergorlay, etc., aux élections législatives du 8 février 1871. Il fut élu, le 6^e sur 8, par 34,589 voix (118,866 inscrits, 73,957 votants). Il se fit inscrire au groupe du Centre droit, fut des 94 signataires de la proposition tendant à rapporter les lois d'exil contre les Bourbons, et vota : *pour* la paix; *pour* l'amendement Target qui introduisait le remplacement dans la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée; *pour* l'impôt sur le chiffre des affaires (proposition Ducarre), et *contre* les lois constitutionnelles. Chevalier de la Légion d'honneur le 10 octobre 1823, le comte de l'Aigle avait été promu officier le 5 janvier 1833.

AIGLE (ROBERT - ESPÉRANCE DESACRES, comte de l'), fils du précédent, député de l'Oise en 1885, né à Carlepont (Oise), le 23 novembre 1843, entra dans la diplomatie et fut attaché, de 1862 à 1865, à l'ambassade de France à Vienne (Autriche), puis fut nommé secrétaire de l'ambassade de France à Londres où il resta jusqu'en 1868. Il entra alors au ministère des Affaires étrangères et il donna sa démission en 1871. Propriétaire à Ribécourt, et membre du conseil général de l'Oise depuis 1876, M. de l'Aigle fut porté sur la liste conservatrice de l'Oise aux élections législatives du 4 octobre 1885, et élu, le 3^e sur 6, par 46,554 voix sur 110,857 inscrits et 94,002 votants. Il siégea à droite et a toujours voté avec les monarchistes. Il s'est prononcé, sauf vis-à-vis du ministère Rouvier (31 mai-19 novembre 1888), contre les divers cabinets républicains, et a voté : *pour* les droits sur les céréales; *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement; *contre* le projet de revision

déposé par le ministère Floquet (14 février 1889), contre les poursuites demandées à propos de l'affaire de la *Ligue des Patriotes* contre MM. G. Laguerre, Laisant et Turquet (mars 1889); contre la proposition de loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse (2 avril 1889); contre la demande en autorisation de poursuites contre le général Boulanger (4 avril 1889).

AIGREMONT. Voyez DAIGREMONT DE SAINT-MANVIEUX.

AILHAUD DE BRISIS (JOSEPH-ANTOINE-GASPARD-VINCENT D'), député de la Drôme de 1831 à 1837, né à Vitrolles (Vaucluse) le 17 juin 1781, mort à Nyons le 12 juillet 1867, issu d'une famille noble et influente de Vaucluse qui a donné des membres distingués à la magistrature et au clergé, était fils de Jean-Pierre-Gaspard d'Ailhaud, baron de Castelet, capitaine-général des guides, camps et armées du roi, et de Marguerite Caritat de Condorcet, fille du comte Caritat de Condorcet et de Marguerite d'Hérois, comtesse de Brisis. Après s'être fait recevoir docteur en médecine (1813), d'Ailhaud de Brisis vint s'établir à Nyons (Drôme), patrie de sa mère, où il possédait de vastes propriétés. Il établit dans le pays une fabrique de soie très importante, et acquit parmi ses concitoyens une légitime influence. Appelé le 14 juillet 1824 par Louis XVIII aux fonctions de juge de paix du canton de Nyons, il était encore à ce poste en 1857, sous le second Empire. En juin 1834, s'ouvrit pour lui la carrière parlementaire; dans l'arrondissement de Montélimart, il fut élu comme candidat par l'opposition légitimiste, contre le député constitutionnel sortant, M. Morin. Non réélu en 1837, il fut nommé, en 1838, membre du conseil général de la Drôme, où il siégea très longtemps et dont il devint vice-président en 1855, en vertu d'une décision impériale. D'Ailhaud de Brisis se rallia au gouvernement de Napoléon III, qui le nomma, le 22 août 1856, chevalier de la Légion d'honneur.

AILLECOURT. Voyez CROISEL D'.

AILLIÈRES (d'). Voyez CAILLARD.

AILLY (MARC-FRANÇOIS D'), député de Chaumont-en-Vexin à l'Assemblée constituante de 1789, puis membre du Sénat conservateur, né à Rocquencourt (Seine-et-Oise), le 26 décembre 1724, mort à Pannes (Loiret), le 20 août 1800, fut, avant la Révolution, procureur syndic de l'administration provinciale de l'Ile-de-France, directeur général des vingtièmes, et conseiller d'Etat. Le 19 mars 1789, le tiers-état du bailliage de Chaumont-en-Vexin Penoya aux Etats-Généraux. Il y prit part à quelques délibérations. Choisi, le 12 mai, par l'Assemblée du tiers pour représenter le gouvernement de l'Ile-de-France dans une commission chargée de préparer la réunion des ordres, il fut élu « doyen » par la même assemblée, le 1^{er} juin, mais il se démit de ses fonctions deux jours après, pour raison de santé. (Ce fut Bailly, député de Paris, qui le remplaça.) Dans l'Assemblée nationale, il fit décréter, à la séance du 20 novembre 1789, que tous les députés, à titre de contribution patriotique, feraient don de leurs boucles d'argent. « L'honorable membre, dit le *Moniteur*, en donne le premier l'exemple, en ôtant les siennes ». Le 14 janvier 1790, il combattit, comme pouvant

nuire à la circulation intérieure, une proclamation du roi destinée à arrêter l'exportation des grains. Très affaibli par la maladie, il eut recours, le 7 mars 1791, à Goupil-Préfelin pour donner lecture d'un discours contre la réunion du ministère des finances à celui de l'intérieur, proposée par le comité de constitution.

D'Ailly disparut de la scène politique après la Constituante, jusqu'au coup d'Etat de Brumaire. Lors de la création du Sénat conservateur, il fut appelé, par les consuls, à en faire partie, le 3 nivôse au VIII. Il y siégea jusqu'à sa mort.

ALAMANNO. — Voy. PAZZI.

ALARDET (CLAUDE), représentant du Loir-et-Cher à la Chambre des « Cent-Jours », né à Gray (Haute-Saône), le 23 juillet 1759, mort à Blois (Loir-et-Cher), le 15 mars 1848, était fils de Dominique Alardet et de dame Barbe Gelot. Nommé conseiller de préfecture du département de Loir-et-Cher, à la création, il occupa ce poste jusqu'au 10 mai 1815, date à laquelle il fut élu par l'arrondissement de Vendôme représentant à la Chambre dite des « Cent-Jours ». (Sur 116 électeurs inscrits, 42 seulement prirent part au vote, et Alardet fut nommé avec 27 voix contre 14 données à M. Renou, de Vendôme.) Il ne prit aucune part aux débats de la Chambre des représentants, revint à Blois, et vécut dans la retraite pendant la Restauration. Le gouvernement de 1830 lui rendit ses fonctions de conseiller de préfecture, qu'il garda jusqu'en 1832. Il devint alors secrétaire général de la préfecture, et fut admis à la retraite, comme conseiller de préfecture, le 30 novembre 1840. — Alardet avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 11 novembre 1814.

ALBA (MARIE-DAVID) dit LASOURCE, député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention pour le département du Tarn, né à Anglès (Tarn), le 22 janvier 1763, exécuté à Paris le 31 octobre 1893, appartenait à la religion réformée; il avait étudié la théologie au séminaire de Lausanne, et obtenu le certificat de sa consécration le 18 juin 1784; il assista comme secrétaire au Synode provincial du Haut-Languedoc, le 1^{er} mai 1788. Pasteur à Castres au moment de la Révolution, la persécution l'obligea, comme « pasteur du désert », à se cacher sous un nom d'emprunt; il prit celui de LASOURCE, et il n'a figuré que sous ce nom dans l'histoire parlementaire. Le 30 août 1791, le département du Tarn, par 149 voix sur 278 votants, l'élut député à l'Assemblée législative. Il y prit souvent la parole: pour dénoncer les manœuvres des émigrés (22 novembre 1791); pour réclamer (3 décembre) les redditions de comptes des ministres. Le 16 janvier 1792, sur sa motion, l'Assemblée décréta que « Louis-Stanislas-Xavier, prince français, serait déchu de son droit à la régence ». Le 16 avril, Lasource prononça un grand discours en faveur de la nomination par le peuple des administrateurs des deniers publics. « Le pouvoir exécutif, dit-il à cette occasion, a une splendeur qui enchaîne les sens par l'empire du préjugé. Le corps législatif propose, le roi consent; il est donc évident que le pouvoir exécutif a des moyens beaucoup plus puissants pour s'agrandir au préjudice de l'autre. Voulez-vous lui laisser l'ascendant que donne la distribution des places sur ceux qui les obtiennent? Ne savez-vous pas que c'est en donnant des places qu'on fait des esclaves, et que cette

espèce de servitude est comme la peste?... etc. » Le 19 mai, il insista pour que les mesures les plus énergiques fussent prises à l'égard des « complots qui menaçaient la France » : il proposa un nouveau recrutement de deux cent mille hommes, et l'établissement de deux nouvelles fabriques d'armes. Le 20, il demanda et obtint la mise en accusation d'un juge de paix nommé Larivière, et fit encore, avant la fin de la législature, entre autres propositions, celles : de la formation d'un camp sous Paris (6 juin); de la fixation à 13 ans pour les femmes et à 15 ans pour les hommes de l'âge légal du mariage (29 juin); de la levée des bataillons de volontaires (10 juillet); de la mise en accusation de Lafayette (21 juillet); « Je viens, s'écria-t-il, briser une idole que j'ai longtemps encensée. Je me ferai d'éternels reproches d'avoir été le partisan et l'admirateur du plus perfide des hommes, si je ne me consolais en pensant que la publicité de mon opinion expiera ma longue erreur... » (L'impression de son discours fut votée, et l'arrestation décrétée dans la séance du 10 août.) Il fit arrêter de même Montmorin (ex-ministre des Affaires étrangères (21 août); appuya l'envoi de commissaires aux frontières (28 août); demanda « que tout citoyen qui a un fusil le donne, ou marche. » — « En vain, criions-nous vive la Nation, vive la Liberté, nous ne sauvons ni l'une ni l'autre. Agissons, marchons, parlons au peuple, il faut battre la générale dans l'opinion publique. »

Rélu à la Convention par son département, le 3 septembre 1792, par 275 voix sur 438 votants, il siégea à la Montagne et en fut secrétaire, le 21 septembre. Là il intervint encore très souvent, et avec une grande vigueur, dans les délibérations, proposa de s'emparer, en pays ennemi, des biens des princes, des seigneurs et des nobles, s'occupa activement des questions militaires, demanda l'ordre du jour sur les dénonciations apportées contre Robespierre par Barbaroux et Louvet. Envoyé en mission à Nice, il demanda la réunion à la France; il fit décréter des poursuites contre les prévenus de la conspiration de Bretagne, puis contre Turin, adjudant général, et dénonça (avril 1793) Danton comme le complice de Dumouriez. Dans le procès du roi, Lasource avait voté pour la mort, en ces termes : « Mon opinion vous est connue. Je l'ai manifestée par écrit. Je vais la reproduire. Dans ma manière de voir il n'y a pas de milieu; il faut que Louis règne ou qu'il aille à l'échafaud. Mais j'ai une observation à faire. La mesure que vous prenez suppose que vous êtes à une grande hauteur. Si la Convention s'y maintient, elle écrasera les factieux et établira la liberté. Mais à tous les partis, si les haines continuent, si la Convention n'a pas le courage de les étouffer, alors on dira qu'elle n'était composée que des plus vils, des plus lâches de tous les hommes; elle ne passera à la postérité qu'avec l'exécution universelle. Après cette réflexion, je prononce la mort. »

Cependant, Alba-Lasource finit par se séparer de la Montagne : une attaque violente qu'il dirigea contre Robespierre au sujet de la pétition des sections de Paris qui demandaient l'expulsion de 22 députés, dont il était, le rapprocha de la Gironde. Compris dans la proscription du 2 juin 1793, il fut condamné par le tribunal révolutionnaire, le 30 octobre, avec Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperré, Carra, etc., comme ayant participé à « une conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la Répu-

blique, contre la liberté et la sûreté du peuple Français ». Le 8 juin, il présenta sa défense dans un écrit adressé à la Convention. Il se retournait contre ses accusateurs et les accusait à son tour : « Dites à ces monstres qu'ils tremblent ! Leur audace sacrilège va soulever la nature entière et appeler sur leurs têtes une vengeance aussi terrible que leurs crimes sont exécrables. Dites-leur que leur règne expire, et que bientôt il ne restera plus d'eux que leurs forfaits pour l'exécration publique, que leur supplice pour l'effroi des tyrans, que leurs noms pour l'opprobre... etc. » (LASOURCE, *député du Tarn, au président de la Convention nationale*. — Bibl. nat.) Il fut exécuté le 31 octobre.

ALBARADE (D'). — Voy. DALBARADE.

ALBERT (JEAN-BERNARD), député à la Constituante de 1789, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, puis aux Anciens, et enfin au Corps législatif du premier Empire, né à Bonzonville (Moselle), le 2 octobre 1739, mort à Paris, le 20 juillet 1807, était avocat à Colmar quand éclata la Révolution. Élu député suppléant du tiers aux États-Généraux de 1789 par le bailliage de Colmar et Schelestadt, il ne fut appelé à siéger à l'Assemblée constituante que le 27 octobre 1790, par suite du décès de Herrmann, qu'il remplaça. Le 6 septembre 1792, le département du Haut-Rhin l'envoya à la Convention par 274 voix sur 391 votants. Il alla tout d'abord prendre place à la Montagne avec son compatriote et ami Rewbell; mais il en descendit presque aussitôt, et, dans le procès du roi, après avoir répondu affirmativement au premier appel nominal : *Louis Capet ci-devant roi des Français est-il coupable?... etc.* et négativement au second : *Le jugement sera-t-il soumis à la ratification du peuple ?* il opina pour la réclusion jusqu'à la paix, et, après la condamnation à mort, pour un sursis à l'exécution du jugement.

Albert fit partie, ainsi que Rewbell, des deux tiers des membres de la Convention qui entrèrent aux deux conseils des Cinq-Cents et des Anciens : il siégea aux Cinq-Cents le 21 vendémiaire an IV. Il en sortit deux ans après pour passer au Tribunal de cassation (6 septembre 1797). Les électeurs de la Seine le nommèrent, le 23 germinal an VI, au Conseil des Anciens, où son attitude, au 18 Brumaire, lui valut d'être compris, le 4 nivôse suivant, sur la liste des membres du Corps législatif; il en fit partie jusqu'en 1803, et, comme dans les autres assemblées où il avait déjà siégé, il n'y joua qu'un rôle assez effacé.

ALBERT (JEAN-ETIENNE), député au conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif du premier Empire, né en Lorraine en 1756, mort vers 1820, prêtait, en 1781, le serment d'avocat à Colmar, profession qu'il exerça jusqu'à la Révolution. En 1791, nommé « receveur des enregistrements », à Saverne (Bas-Rhin), puis élu, l'année d'après, juge au Tribunal du district de Colmar, il refusa, en février 1793, les fonctions de commissaire national au tribunal de Strasbourg, fonctions que lui offraient les commissaires de la Convention, Rewbell, Morlin et Haussmann, mandés à Strasbourg par la Société des Jacobins pour statuer sur la conduite de la municipalité. Mais il dut se conformer, le 19 mars, à l'arrêté des mêmes représentants qui le nommèrent juge au tribunal de Schelestadt. De là, il passa au tribunal criminel de

Strasbourg, comme juge trimestrier. En août 1793, tandis que les armées ennemies s'efforçaient d'envahir le Bas-Rhin, des libelles allemands, répandus dans Strasbourg et aux environs, appellèrent le peuple « aux armes pour la religion et contre les régicides ». Albert se transporta avec le tribunal criminel sur les points menacés et parvint à rétablir l'ordre sans recourir à la violence. En frimaire an II, après avoir refusé d'être membre de la commission révolutionnaire établie à Strasbourg, il requit, en qualité d'accusateur public au tribunal criminel ordinaire, la non exécution et la dénonciation à la Convention d'un arrêté des représentants Saint-Just et Lebas, ordonnant de raser la maison de « quiconque ferait différence d'assignats à numéraire ». L'arrêté ne fut pas exécuté.

Il était encore accusateur public, le 24 germinal an VI, lorsque le corps électoral du Bas-Rhin le choisit, au premier tour de scrutin, comme député au Conseil des Cinq-Cents. Tout d'abord, il crut devoir décliner ce mandat, et déclara, dans une lettre publique, qu'il n'accepterait « qu'autant que le corps électoral saurait se mettre au-dessus des manœuvres de quelques électeurs scissionnaires, disciples des docteurs de l'an II » ; pourtant le 29, il se décida à accepter. Tout entier au travail des comités, il se fit peu remarquer à la tribune. En l'an VIII, un ancien membre du conseil des Cinq-Cents, Metzger, du Bas-Rhin, ayant dans une note imprimée, exprimé le regret que ce département ne se trouvât alors représenté que par un seul député « qui n'en est point originaire, disait-il, et qui n'y fut placé qu'en 1793 », Albert se défendit vivement dans une brochure datée du 2 pluviôse et intitulée : *Albert (du Bas-Rhin), membre du Corps législatif, au Sénat conservateur*. Partisan du coup d'État du 18 Brumaire, il siégea au Corps législatif de l'Empire, où le Sénat conservateur le maintint, le 4 nivôse an VIII. Par la suite, il remplit, jusqu'à la Restauration, les fonctions de procureur impérial à Schelestadt.

ALBERT (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS), député de la Charente de 1816 à 1824, né à la Rochefoucauld (Charente), le 11 novembre 1759, mort à Angoulême (Charente), le 22 juillet 1837, étudia le droit, devint avocat à Angoulême, puis fut nommé juge au Tribunal de cassation. Il débuta dans la carrière parlementaire sous la Restauration : le 22 août 1815, le collège du département de la Charente l'envoya à la Chambre des députés par 117 voix sur 289 inscrits et 215 votants. Dans cette première législature il fit partie de la majorité royaliste, subit la dissolution de la Chambre « introuvable », et, le 4 octobre 1816, vit son mandat renouvelé par la même circonscription, avec 137 voix sur 280 inscrits et 217 votants. Il siégea, dès lors, au centre. Il avait été, le 13 mars de cette année, nommé président du tribunal de première instance d'Angoulême, et quelques jours après, président de la « Cour prévôtale » de la Charente. A la Chambre, il proposa divers amendements à la loi du 21 octobre 1816, sur la forme de procéder à l'égard des écrits saisis. Puis, comme rapporteur des pétitions, il demanda le renvoi à la commission du budget, d'une pétition de divers propriétaires ruraux d'Angoulême qui, en réclamant contre une délibération du conseil municipal de cette ville, accusaient le ministre des Finances et demandaient à le poursuivre devant la Chambre des pairs. Lors du débat sur la loi du 17 mai 1819 (répression

des délits de presse), il s'opposa à l'admission de la preuve testimoniale contre les fonctionnaires publics, et, dans le cas où son opinion ne prévaudrait pas, proposa qu'un prévenu ne fût autorisé à fournir cette preuve qu'à la condition d'avoir préalablement porté plainte en justice des faits pour la publication desquels il serait poursuivi en diffamation. Albert vota pour la loi dite du double vote. Au renouvellement de la Chambre, le 1^{er} octobre 1821, il fut réélu par le 1^{er} arrondissement électoral d'Angoulême avec 252 voix sur 702 inscrits et 474 votants, et continua de siéger au centre jusqu'au 25 février 1824 ; s'étant représenté alors aux élections générales, il n'obtint plus que 75 voix contre M. Descordes, qui fut élu par 296 voix sur 497 inscrits et 390 votants.

ALBERT (PHILIPPE), fils du précédent, député de la Charente sous Louis-Philippe, né à Angoulême (Charente), le 4 mai 1788, mort à Paris, le 20 avril 1868, fut nommé en 1816 juge au tribunal d'Angoulême, que son père, la même année, fut appelé à présider. Il était juge-auditeur depuis 1813. Peu de jours avant la chute de la Restauration, il fut élu (3 juillet 1830) député de la Charente, au collège de département, par 120 voix sur 274 inscrits et 228 votants. Il se rallia au gouvernement de Juillet, ne fut pas réélu en 1831, mais en revanche fut successivement nommé par le 1^{er} collège électoral d'Angoulême, les 21 juin 1834, 4 novembre 1837 et 2 mars 1839. Après avoir très longtemps voté avec la majorité conservatrice, il passa à l'opposition modérée, siégea au centre gauche, et suivit généralement, dans ses votes, l'inspiration de Thiers. Il se sépara du pouvoir dans les votes d'apanage et de disjonction. Il appuya la proposition Gauguier contre l'admissibilité des fonctionnaires publics aux fonctions de député, et vota, en 1841 et 1842, pour les propositions Manguin, Pagès et Ducos en faveur de l'adjonction, au corps des électeurs censitaires, d'un nombre indéterminé de citoyens remplissant certaines conditions de capacité. Il se prononça enfin, à propos du nouveau mode de recensement des propriétés imposables, pour l'amendement Lestiboudois, demandant à la couronne la présentation d'un projet de loi plus complet sur la matière.

Aux élections générales du 9 juillet 1842, M. Albert échoua avec 398 voix contre le docteur Bouillaud, qui fut élu par 504 voix sur 1,082 inscrits et 910 votants. Mais il l'emporta le 1^{er} août 1846, avec 685 voix sur 1,350 inscrits et 1,228 votants ; le député sortant, docteur Bouillaud, de la gauche dynastique, n'obtint que 372 voix, M. Sazerac de Forge, 101 et M. Villeneuve, 65.

M. Albert reprit sa place au centre gauche. Après 1848, il se retira des luttes électorales. Il était conseiller général d'Angoulême et possédait une très grande fortune.

ALBERT (ALEXANDRE MARTIN, dit) membre du Gouvernement provisoire de 1848 et représentant du peuple à l'Assemblée constituante, né à Bury (Oise), le 27 mars 1815, était fils d'un cultivateur. Il fut placé en apprentissage chez un de ses oncles, mécanicien-modeleur, et, après avoir fait son tour de France, vint à Paris, où il s'affilia aux Sociétés secrètes et se lia avec plusieurs membres du parti républicain. En septembre 1840, il fut un des fondateurs du journal populaire mensuel *l'Atelier*, organisé par des ouvriers, à leurs frais. « Pour être reçu fondateur, disait l'avis placé en tête

de cette feuille, il faut vivre de son travail personnel, être présenté par deux des premiers fondateurs, qui se portent garants de la moralité de l'ouvrier convié à notre œuvre. Les hommes de lettres ne sont admis que comme correspondants. » Albert fut au nombre des rédacteurs anonymes du journal. Quand éclata la Révolution de 1848, il prit les armes, et se battit aux journées du 23 et du 24 février.

A la fin de la lutte, le peuple ayant envahi les bureaux de la *Réforme*, pour désigner par acclamation les membres du nouveau gouvernement, le nom d'Albert, qui ne figurait pas tout d'abord sur la liste du journal, fut prononcé; Louis Blanc, qui avait donné lecture du projet de liste, écrivit aussitôt le nom d'Albert, qu'il « n'avait jamais vu, » a-t-il dit depuis, et qui, suivi de la qualification d'ouvrier, parut pour la première fois au bas d'une proclamation officielle.

Dans les délibérations du Gouvernement provisoire, Albert vota constamment avec Louis Blanc: il lui fut adjoint comme vice-président de la commission de gouvernement pour les travailleurs, qui siégea au Luxembourg. Président de la commission des récompenses nationales, il fut élu le 23 avril 1848, par le département de la Seine, le 21^e sur 34, avec 133,041 voix sur 399,191 inscrits et 267,888 votants. Il ne siégea que peu de jours; le 15 mai mit fin à sa carrière parlementaire.

Ce jour-là, au moment de l'envahissement de l'Assemblée par le peuple, Albert se rendit avec Louis Blanc à l'une des fenêtres de la cour donnant sur la place de Bourgogne, et joignit ses exhortations à celles de son collègue qui s'efforçait de calmer les envahisseurs. Cette attitude fut interprétée comme un encouragement à l'insurrection; Albert fut arrêté et conduit au fort de Vincennes. Traduit devant la haute Cour de justice de Bourges, il en déclina la compétence, refusa de répondre aux juges et fut condamné, le 2 avril 1849, à la peine de la déportation qu'il subit à Doullens, puis à Belle-Isle-en-Mer, d'où il passa au pénitencier de Tours. Après l'amnistie de 1859, il se fixa à Paris, accepta un modeste emploi dans l'administration de la Compagnie du gaz et cessa dès lors de jouer un rôle politique. Cependant, après le 4 Septembre 1870, il fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale membre de la commission des barricades, avec MM. Henri Rochefort, Jules Bastide, Schœlcher, Martin Bernard, Dréo, Floquet et Cournet. Aux élections législatives du 8 février 1871, il figura sur quelques listes de candidats dans le département de la Seine, mais il n'obtint qu'un petit nombre de voix; il a toujours refusé, depuis, d'accepter les candidatures qui lui ont été offertes à la Chambre ou au Sénat.

ALBERT (LOUIS-JOSEPH-CHARLES-AMABLE D'), DUC DE LUYNES, député de la Touraine à la Constituante de 1789, et membre du Sénat conservateur de l'Empire, né à Paris, le 4 novembre 1748, mort à Paris, le 20 mai 1807, issu d'une très ancienne et très puissante famille de Florence, les Alberti, était fils de Marie-Charles-Louis d'Albert de Luynes, duc de Chevreuse, qui commanda avec distinction, sous Louis XV, dans les campagnes de Bohême et au siège de Berg-op-Zoom, et de Henriette-Nicole d'Ermont Pignatelli, femme d'un grand savoir, qui composa un cours de rhétorique et de philosophie. Un Léon d'Albert, qui servit en Piémont, sous le duc d'Enghien, et fut tué à la bataille de Cérsoles, en 1545,

porta pour la première fois le titre de seigneur de Luynes, du nom de la terre qu'il avait acquise en Provence, du chef de sa femme, Jeanne de Ségur. Depuis, la maison d'Albert, qui a possédé les trois duchés pairs de Chevreuse, de Luynes et de Chaulnes, a donné à la France un comte et deux maréchaux de France, un cardinal et plusieurs officiers généraux. — Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert de Luynes était, au moment de la Révolution, maréchal de camp, pair de France et colonel général des dragons; il se démit de cette dernière charge, et présida les Etats provinciaux de Touraine. La noblesse du bailliage l'ayant élu, le 28 mars 1789, pour la représenter aux Etats-Généraux, il fut de ceux qui se rallièrent au tiers, le 25 juin, et qui votèrent avec la majorité. Le 24 octobre, il prit à l'Assemblée la défense de M. de Besenval, officier des gardes suisses, détenu à raison des ordres donnés par lui au gouverneur de la Bastille, le 14 juillet. L'Assemblée décida de renvoyer l'affaire au Châtelet. Le 22 juin 1791, il réclama, pour les officiers généraux comme lui, l'honneur de prêter le serment de fidélité imposé aux fonctionnaires membres de l'Assemblée. Le duc de Luynes n'émigra point, et se retira à Dampierre (Seine-et-Oise) en 1792, où il vécut en dehors de la politique jusqu'au coup d'Etat de Brumaire. Le 24 pluviôse an IV, une dénonciation anonyme ayant été faite contre lui au comité de la Convention, dit *comité d'aliénation et domaines réunis*, le « citoyen Albert-Luynes », répondit par des *Observations*. M. de Luynes était signalé comme détenant encore des biens confisqués sur le maréchal et la maréchale d'Ancre et donnés autrefois par Louis XIII au comte de Luynes, « le plus indigne favori de nos anciens tyrans ». Il répondit que cette assertion était sans preuves; que d'ailleurs, suivant les anciennes ordonnances, « les biens provenant des confiscations n'étaient unis au domaine de la couronne qu'après une possession de dix années, et que jusque-là, les rois avaient droit d'en disposer et en disposaient en effet. » Il ajoutait : « Le dénonciateur qui me suppose 500,000 livres de rente, n'a pas calculé avec moi, et n'est sûrement pas l'agent de mes créanciers; il aurait pu facilement, s'il l'eût voulu, se convaincre de l'erreur extrême dans laquelle il est. Il aurait pu se convaincre que les ventes que je me propose de faire sont nécessitées par le besoin de mes affaires. »

Nommé conseiller général de la Seine le 29 ventôse an VIII, puis maire du IX^e arrondissement de Paris le 4 frimaire an IX, il fut, en outre, appelé au Sénat conservateur le 14 fructidor an XI. Il fut fait membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et devint commandeur de cet ordre le 2^e prairial de la même année.

ALBERT (CHARLES-MARIE-PAUL-ANDRÉ D'), DUC DE LUYNES ET DE CHEVREUSE, pair de France sous la Restauration, fils du précédent et de Guyonne-Elisabeth-Joséphine de Montmorency-Laval, qui fut dame du palais de la reine Marie-Antoinette, écrivit et imprima elle-même plusieurs ouvrages et prit part à la grande fête de la Fédération du Champ de Mars, naquit à Paris le 16 octobre 1783, et mourut à Dampierre, le 20 mars 1839. Il n'accepta aucun emploi sous le régime impérial, et la duchesse sa femme, née Narbonne-Pelet, qui fut en 1806 nommée dame du palais de l'impératrice Joséphine, refusa d'être attachée avec la même qualité auprès de la reine d'Espagne, tenue

alors en surveillance à Compiègne; ce refus la fit exiler d'abord à Tours, puis à Caen. Le duc de Chevreuse fut nommé pair de France le 4 juin 1814, et chevalier des ordres du roi le 30 mai 1825. En 1830, ayant refusé de prêter serment au nouveau gouvernement, il fut rayé de la liste des pairs.

ALBERT (HONORÉ-THÉODORIC-PAUL-JOSEPH D'), duc de LUYNES, fils du précédent et de Françoise-Marie-Félicité-Ermessinde de Narbonne-Pelet, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, et à l'Assemblée législative de 1849 pour le département de Seine-et-Oise, né à Paris, le 15 décembre 1802, mort à Rome, le 15 décembre 1867, se fit dès sa jeunesse un nom comme amateur d'art et comme archéologue. En 1825, il quitta les gardes du corps, où il était entré à seize ans, et s'adonna entièrement à ses goûts pour l'étude. A la création du Musée des antiquités grecques et égyptiennes (Musée Charles X), il en fut nommé directeur-adjoint honoraire; quand l'organisation du Musée fut achevée, il résigna ses fonctions, qu'il avait exercées gratuitement. D'opinions libérales, il fut, après les journées de Juillet, élu commandant de la garde nationale de Dampierre (Seine-et-Oise). A la même époque, il entra, en qualité de membre libre, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il s'appliqua à justifier cet honneur par de nombreux travaux publiés de 1833 à 1858, sur l'art antique, la numismatique, l'histoire, les arts industriels et l'économie politique. Il entreprit à ses frais de grandes publications et fit décorer son château de Dampierre par les premiers artistes. Il s'occupa aussi des perfectionnements industriels, et, pour ses travaux sur les aciers damassés, fut récompensé aux expositions. Membre du conseil général de Seine-et-Oise, il y fit adopter, à l'égard des entrepreneurs de travaux publics, une proposition les obligeant, en plus du cautionnement ordinaire, à fournir un cautionnement spécial, garantissant le salaire des ouvriers. La Révolution de 1848 le trouva prêt à faire adhésion à une République très modérée. Le 23 avril 1848, le département de Seine-et-Oise l'envoya siéger à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 12, par 63,925 voix (le procès-verbal de l'élection ne donne pas le chiffre exact des inscrits et des votants). Il figurait sur la même liste que Pagnerre, Barthélemy-Saint-Hilaire, etc. A l'Assemblée, il fit partie du comité de l'intérieur, et en devint le vice-président; le duc de Luynes suivit et soutint la politique du général Cavaignac, dont il défendit publiquement, auprès des électeurs de son département, la candidature à la présidence de la République. Le plus souvent, il vota avec la droite, notamment :

Le 28 juillet 1848, *pour* le décret contre les clubs;

Le 9 août, *pour* la loi rétablissant le cautionnement;

Le 25 septembre, *pour* l'impôt proportionnel préféré à l'impôt progressif;

Le 21 octobre, *contre* l'abolition du remplacement militaire;

Le 4 novembre, *pour* l'ensemble de la Constitution;

Le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour: Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie;

Le 12 janvier 1849, *pour* la proposition Râteau (dissolution de l'Assemblée);

Le 16 avril, *pour* le crédit de 1,200,000 francs demandé pour l'expédition de Rome;

Le 2 mai, *contre* l'amnistie des transportés. Mais il se sépara de la droite dans quelques circonstances, et opina :

Le 26 mai 1848, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans;

Le 27 septembre, *contre* l'institution des deux Chambres (proposition Duvergier de Hauranne);

Le 15 novembre, *contre* l'intérêt de 5 0/0 pour les prêts faits par le gouvernement aux associations ouvrières.

Pendant les journées de juin 1848, M. de Luynes occupa la place Maubert avec un bataillon de garde rurale. Réélu à la Législative, le 13 mai 1849, par le département de Seine-et-Oise, le 1^{er} sur 10, avec 57,290 voix sur 139,436 inscrits et 96,950 votants, il continua de voter avec la droite, mais sans se ranger parmi les partisans du prince-président. Il donna son assentiment à toutes les mesures restrictives des libertés de la presse et de réunion, ainsi qu'à tous les crédits destinés à couvrir les frais de l'expédition romaine; accorda son vote à la proposition Baraguey-d'Hilliers, contre la gratuité des Ecoles polytechnique et militaire, et le refusa à la proposition d'amnistie en faveur des transportés de juin (proposition Napoléon-Bonaparte). M. de Luynes fut président de la commission permanente des beaux-arts, et de la commission des monuments historiques, et membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique de la ville de Paris. Lors du coup d'Etat du 2 Décembre, il fut emprisonné avec les députés réunis à la mairie du X^e arrondissement pour protester contre l'expulsion de l'Assemblée; mais il fut mis en liberté presque aussitôt. Le 29 février 1852, il se représenta aux élections pour le Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription de Seine-et-Oise; il échoua avec 366 voix seulement contre M. Caruel de Saint-Martin, candidat officiel, qui fut élu par 17,040 voix sur 36,294 inscrits et 20,381 votants. Depuis lors, il rentra dans la vie privée. En 1854, il fut chargé de diriger l'exécution du catalogue de la Bibliothèque nationale. Plus tard (1864), il fit en Syrie et en Palestine un voyage d'exploration d'où il rapporta d'intéressants documents. La mort le surprit à Rome, où il était allé porter à Pie IX des témoignages de son attachement à la cause pontificale.

ALBERTAS (JEAN-BAPTISTE-SUZANNE, MARQUIS D'), pair de France, né à Paris, le 24 mai 1747, mort à Gemenos (Bouches-du-Rhône), le 3 septembre 1829, était fils de Jean-Baptiste d'Albertas, chevalier, marquis de Bone, baron de Dauphin et de Saint-Maime, comte de Nesses, seigneur de Géménos, qui fut premier président de la Cour des comptes de Provence, et fut tué, en 1790, dans une émeute, pendant une fête qu'il donnait à ses vassaux; et de Marguerite-Françoise de Montullé. Il succéda à son père dans la place de premier président de la Cour des comptes de Provence, et il l'occupait quand la Révolution vint interrompre sa carrière. Il se tint jusqu'à la fin de l'Empire à l'écart de la scène politique, et ne s'occupa que de spéculations commerciales qui augmentèrent considérablement sa fortune. « M. d'Albertas, dit un de ses biographes royalistes, n'a contribué que par ses vœux au retour de la maison de Bourbon, ou, s'il a fait quelques efforts pour elle, ils sont restés inaperçus. M. le marquis s'est dédommagé de cette contrainte à la rentrée du roi en 1814, et son zèle alors s'est montré d'autant plus